

reconnaissance de dettes...

Par **Krys29**, le **22/01/2005** à **22:41**

J'ai prêté de l'argent à un "ami" et ça s'est mal passé (comme toujours certains diront). Je suis allé au tribunal après 2 ans d'attente. Le jugement a été rendu. Maintenant, je dois m'adresser à un huissier.

Le problème c'est que cette personne vit avec un minimum, démissionne constamment quand un emploi est trop dur ou contraignant, etc...

J'ai donc décidé d'attendre un peu le temps que ça se tasse et que ce monsieur s'installe. A un âge on a envie de rencontrer qqun et de vivre de manière normale.

Depuis, il a acheté une voiture à crédit, il a un emploi, etc...

Je voudrais donc poursuivre la procédure. Mais il me faut les coordonnées de la personne et son numéro de compte, etc...

Il paraît qu'il faut demander ces documents au tribunal. Ceci est-il payant? comment ça se passe en résumé? Et pour la suite? Est-ce que vous avez des conseils avisés à me donner dans un pareil cas?

Par **Yann**, le **22/01/2005** à **22:54**

arrow: found http://juristudiant.celeonet.fr/forum/vphp?t=768

C'est un cas assez similaire, j'espère que tu y trouveras ton bonheur. Si tu veux plus d'information n'hésite pas à nous en redemander.

Par **Krys29**, le **22/01/2005** à **23:55**

))) image not found or type unknown

Justement j'ai participé à ce post car c'est similaire. Quand je l'ai lu au départ, j'ai cru que c'était mon gars qui posait les questions à l'inverse pour savoir ce qu'il risquait...

Comme quoi ça doit être un sport national. Le problème pour moi, c'est que la personne n'est pas encore assez loin dans sa démarche. Et le problème aussi c'est que je n'ai aucun référentiel de compte en banque ni d'adresse...

Par **fabcubitus1**, le **23/01/2005** à **15:12**

Ca, l'adresse, quand il s'agit d'envoyer un PV, ou pour la taxe d'habitation, ils y arrivent toujours. Alors zut quoi, ils doivent la trouver. Tu demandes aux renseignements.
Pour les numéros de comptes, c'est les huissiers qui doivent les réclamer au débiteur.

Par **Krys29**, le **23/01/2005** à **19:49**

En fait, je suis allé voir un huissier et il m'a dit qu'il lui fallait l'adresse de la personne et aussi sa banque. L'adresse, je me dis que ça doit pouvoir se trouver éventuellement. Mais le problème, c'est la banque. Et ce sont ces informations là que le huissier veut. Apparemment, il peut lui même faire la démarche auprès du tribunal pour les obtenir, mais il me dit que ça va me couter plus cher. Autant que je fasse la démarche moi même.

Est-ce que quelqu'un est passé par là?

Je conais l'ancienne banque de monsieur, mais je me dis qu'il a bien dû en changer depuis.

Non?